

Appel public à candidature Désignation d'une personnalité extérieure appelée à siéger au Conseil d'Administration de l'Université de Lille

Constitution du Conseil d'Administration :

Le 16 novembre 2017, l'université de Lille, a constitué ses conseils centraux et notamment son Conseil d'Administration. Ont ainsi été élus 28 représentants des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, des personnels Biatss et des usagers de l'établissement.

Quatre personnalités extérieures relevant respectivement du Conseil Régional Hauts de France, du Conseil de la Métropole Européenne de Lille, du Centre National de Recherche Scientifique et de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ont été en parallèle désignées par ces organismes pour compléter cette liste.

Ces 32 membres titulaires du Conseil d'Administration ont ensuite été invités à être présents à une réunion constitutive qui a eu pour objet de désigner 4 autres personnalités extérieures après diffusion d'un appel à candidature.

Le mandat des personnalités extérieures du Conseil d'Administration est d'une durée de 4 ans. Toutes les personnalités extérieures de l'université bénéficient d'une voix délibérative au Conseil d'Administration. Elles siègent à titre bénévole.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L. 712-3 du code de l'éducation et à l'article 7.4 des statuts de l'université Lille, ces 4 personnalités doivent correspondre aux profils suivants :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- un représentant d'une organisation représentative des salariés,
- un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés,
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Le choix final de ces 4 personnalités devant tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche précités, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des huit personnalités extérieures membres du Conseil d'Administration de l'université de Lille.

Conditions de candidature :

Suite à la démission d'un de ces représentants, un nouvel appel public à candidature est nécessaire.

Le présent appel à candidature concerne ici le profil **d'un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, et de sexe féminin**. Son mandat court jusqu'à la fin du mandat des personnalités extérieures déjà en place.

Modalités de candidatures :

Les personnes intéressées par le présent appel à candidature doivent déposer ou faire parvenir leur candidature, accompagnée des pièces demandées ci-dessous, **au plus tard le vendredi 16 octobre 2020 à 16h00** :

- par messagerie électronique à l'adresse marie-sylvia.dhu@univ-lille.fr

ou

- par voie postale à l'adresse : Université de Lille, Direction des Affaires Juridiques, Service Affaires institutionnelles, Bureau Démocratie universitaire – siège de l'université 42, rue Paul Duez 59000 Lille

Les candidatures doivent être accompagnées :

- d'une lettre de candidature,
- d'un curriculum vitae,
- du formulaire de dépôt des candidatures,
- de pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.